

Les devoirs de vacances

Quand pourront nous débiter les emplois du temps ? Voilà la question qui taraude les adjoint(e)s et les chef(fe)s qui ont la charge de les confectionner. L'affectation tardive des enseignants stagiaires aux différents statuts fait peser une épée de Damoclès sur les congés. Faudra t'il remanier les répartitions de services, casser des chaînages, revoir la répartition des HSA pourtant longuement négociée ? Alors que des berceaux soudain apparaissent, parfois nombreux, générant un casse-tête de contraintes, se pose la question, de l'équilibre de la structure pédagogique. Mais notre ministère n'en a cure, car bien que responsable du calendrier ce n'est pas lui qui aura des comptes à rendre aux enseignants, aux élèves et aux familles sur la qualité des emplois du temps.

Alors que la préparation de rentrée n'est pas finalisée, qu'il reste tant de choses à régler, que l'horizon des vacances semble inatteignable, le BO du 02 juillet nous a prévu des devoirs de vacances...dès fois qu'on vienne à s'ennuyer : l'interdiction du téléphone portable en lycée mais surtout l'organisation obligatoire d'une cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre.

Une couche de plus au mille-feuille dénoncé par IDFO à la rentrée 2025.

Monsieur le ministre les personnels de direction ne vous disent pas merci !

Bonnes vacances dès que possible !